



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 5122-2020/4-ACTS/SG

Date du : 23 septembre 2020

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 164-2020/BAPS/SG du 25 février 2020 arrêtant le calendrier de l'appel à projet du budget participatif pour l'année 2020. (Calendrier décalé)

PJ : un projet de délibération

Au 24 septembre 2020, 2999 votes ont été recensés sur les 46 projets du budget participatif. Alors que la clôture de la période de vote était initialement prévue le 25 septembre, nous avons été sollicités par les résidents de la province Sud pour prolonger le délai de vote. La présente délibération prévoit donc de décaler la clôture de la période de vote d'un peu plus d'une semaine, soit au 7 octobre 2020 à 18h.

Par ailleurs, en raison d'un chevauchement de calendrier avec celui du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, la rencontre avec les délégués de 3^{ème}, initialement prévue le 16 septembre 2020 à 14h dans les locaux du collège Ondémia, n'a pas pu se tenir. Une nouvelle date a été fixée au 28 octobre 2020.

L'article 2 de la délibération n°164-2020/BAPS/SG prévoit que « *Ces présentations sont organisées entre le lundi 27 juillet 2020 et le vendredi 2 octobre 2020.* ». Il est donc proposé de décaler la fin de cette période au 6 novembre 2020.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.